



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

En e

Publié le

Prés

ID : 033-213302615-20250121-2025_01_08-DE

Votants

: 15

Absents

: -excusés : 2

Procurations

: 2

S²LO

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025_01_08

Objet : Subvention concernant le collège « Lucie Aubrac »

L'an deux mille VINGT CINQ, le 21 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 15 janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme MASIN Claudie, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle conseillers municipaux.

Absent :

Absents excusés : M. DELAIRE Claude, M. ROCHER Dominique

Exclus :

Procurations : M. DELAIRE Claude à M. GATINEL Didier ; M. ROCHER Dominique à M. MESSAHEL Maurice

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante avoir reçu un courrier du collège Lucie Aubrac, sollicitant une subvention pour des activités en dehors du collège en complément des enseignements dispensés. Cette subvention sera utilisée pour organiser un grand voyage pour tous les élèves de sixième nommé « Le tour de Nantes en 80 heures » qui se déroulera du 15 au 18 avril 2025.

Monsieur le Maire propose de verser 60 euros pour 15 enfants de Lussac, soit la somme de 900 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de verser une subvention pour l'année 2025 de 900 euros au collège Lucie Aubrac afin de financer ce projet de voyage

A Lussac, le 21/01/2025

Le Maire,

Didier GATINEL

